



© Aurélie Wilmet

« Feu ! »

Règlement du Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, édition 2024-2025.

Date limite de remise des textes :

dimanche 15/12/2024 à minuit à concoursdenouvelles@cfwb.be

Vous avez envie d'écrire ? Alors lancez-vous, quel que soit votre âge et proposez votre nouvelle inédite, en lien avec le thème « Feu ! ». 1,2,3 partez ! Faites feu de tout bois, feu rouge ou vert faites feu, feu de paille ou de bois, soyez tout feu, tout flamme pour écrire votre nouvelle dans le style qu'il vous plaira. Policier, classique, science-fiction, aventure, noir, comédie à vous de choisir et à vous d'écrire !

Concours ouvert à toutes les personnes, sans limite d'âge, belges ou résidant en Belgique, n'ayant jamais publié à compte d'éditeur·trice un ouvrage complet de fiction, écrit en français, à leur seul nom. À gagner : la publication des dix textes primés, des mentions financières pour quatre textes lauréats.

LES PRIX :

Le Grand prix de la nouvelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un montant de 1.000 € et trois mentions de 200 €, avec une mise en ondes par la RTBF de l'une des nouvelles primées.

LE RÈGLEMENT :

1. Ce concours de nouvelles en langue française est organisé par la Communauté française de Belgique, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service général des Lettres et du Livre. Par ailleurs, le concours dispose notamment du partenariat promotionnel de la RTBF.
2. Il est ouvert aux personnes de nationalité belge et/ou résidant en Belgique, quel que soit leur âge, n'ayant jamais publié une œuvre de fiction à leur seul nom et en français chez une éditeur·trice papier ou numérique à compte d'éditeur·trice. Le fait d'avoir publié un texte ou plusieurs textes dans un recueil collectif, y compris à compte d'éditeur·trice, n'empêche pas la participation au concours. Les personnes ayant été éditées dans le cadre des deux éditions précédentes du concours : « Héritage » et « Balance » ne peuvent pas participer à cette édition.
3. Le récit proposé devra être un texte original et inédit et appartenir au genre de la nouvelle. La nouvelle envoyée peut être réaliste, fantastique, de science-fiction, policière avec chute ou à fin ouverte. Elle doit cependant obligatoirement constituer un récit, c'est-à-dire raconter une histoire avec un certain point de vue. Un changement d'état doit exister entre le début et la fin du texte. Le texte doit être cohérent, abouti. Le texte doit éviter des éléments superflus. Il doit être compréhensible pour le lecteur, retenir son attention par la force de la narration, l'humour, la construction, le style, son originalité...

4. Les critères d'évaluation sont : la qualité de l'intrigue, sa relation directe ou indirecte, au-delà du prétexte, avec le thème « Feu », la construction, le style, l'originalité, la capacité à susciter l'intérêt du lecteur : amusement, émotion, réflexion, empathie, frisson...
5. Il ne sera admis qu'une seule nouvelle par participant·e au concours.
6. Sont exclues : une traduction, une adaptation, une œuvre présentant un caractère publicitaire ainsi qu'une œuvre ayant déjà été publiée sur un support papier ou numérique ou ayant fait l'objet d'une réalisation ou d'une diffusion par un organisme belge ou étranger.
7. Le texte dactylographié ne devrait pas compter plus de 17.000 caractères, espaces compris, environ 8 pages.
8. Les textes seront fournis dans un document Word extension .doc ou .docx. **Pas de PDF ou d'odt !** avec les consignes de présentation suivantes :
- a) Utiliser une police de caractères à empattements en corps 12 : Times, Times New Roman, Garamond, Georgia ou Baskerville) et non une police bâton (Arial, Verdana, Helvetica, Calibri...
- b) Pour la présentation générale : Titre centré sans gras. Pas d'alinéa au début des paragraphes. Interligne : 1,5. Pas de double interligne entre les paragraphes, c'est-à-dire deux « enter », sauf si il y a la volonté de marquer une vraie césure dans le texte. Numérotation des pages.
9. Le texte comptera le titre de la nouvelle et exclura toute information qui révélerait l'identité de l'auteur·trice. Une feuille d'identification, voir le modèle de fiche ci-dessous, complétée de manière lisible, accompagnera la nouvelle proposée par courriel ou par courrier. La nouvelle pourra également être accompagnée d'un document reprenant les informations demandées dans la fiche d'inscription proposée.
- Les données personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre de ce concours et aux étapes nécessaires à son bon déroulement. Les communications vers les participant·e·s s'effectueront par courriel.
10. La/Le participant·e devra faire parvenir pour le dimanche 15 décembre 2024 à minuit au plus tard, sa nouvelle en un exemplaire avec sa fiche d'identification, dans le même courriel, mais dans un fichier séparé à concoursdenouvelles@cfwb.be
- Le titre de la nouvelle sera le nom attribué au fichier word du texte.
- La nouvelle pourra également être envoyée à l'adresse suivante, avec sa fiche d'identification sur une feuille à part, mais dans la même enveloppe :
- Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Feu
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Service général des Lettres et du Livre,
Laurence Ghigny – 1B042
Bld Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Belgique
11. Un accusé de réception parviendra à chaque participant·e, par courriel avec un numéro qui sera attribué à sa nouvelle. Ce numéro sera à reprendre par les participant·e·s dans tous les échanges liés au concours.
12. Un premier jury composé de lecteur·trice·s du monde de la critique, de l'édition, de l'enseignement littéraire, de membres de l'Administration retiendra, en février 2024, un maximum de 50 textes sur base des critères énoncés à l'article 4. Un temps de réflexion, d'échanges autour de la nouvelle sera proposé ensuite aux auteurs·trices des textes sélectionnés qui auront l'occasion de retravailler leur nouvelle sur cette base.
13. Les auteurs·trices sélectionné·e·s devront renvoyer la version définitive de leur texte, retravaillée ou non, avec un titre modifié ou non, avec leur numéro d'identification, en mai 2025 (la date sera définie ultérieurement), à la même adresse postale ou courriel, suivant les modalités décrites à l'article 8. Une copie de leur carte d'identité prouvant leur nationalité et/ou leur résidence sur le territoire belge sera jointe à l'envoi.

14. Est entendu par « retravail » de la nouvelle un apport de modifications qui permet néanmoins de reconnaître la version initiale de la nouvelle. Un autre récit ne sera pas accepté.

15. Un second jury composé d'auteur·trice·s, d'éditeur·trice·s, de membres de l'Administration se réunira en juin 2025 pour décider de l'attribution du Grand Prix de la nouvelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des trois mentions ainsi que des six autres nouvelles maximum qui constitueront le recueil.

« Feu ». Ceci implique que le jury peut renoncer à toute attribution de prix, dès lors qu'il estime que la qualité des nouvelles est insuffisante par rapport aux critères décrits.

16. Les prix seront attribués en octobre 2025.

17. Les auteur·trice·s d'œuvres primées cèdent à titre non exclusif à la Communauté française, et aux partenaires promotionnels du concours, dont la RTBF, le droit de reproduire, d'éditer, de diffuser et de publier les nouvelles primées en tout ou en partie, sous forme de recueil ou dans une publication papier, numérique ou par ondes et ce, sans limite de temps. Les éditions, reproductions et publications précitées, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours par la Communauté française.

18. Pour la publication, la Communauté française se réserve le droit d'effectuer les corrections orthographiques, grammaticales et syntaxiques nécessaires et de proposer des modifications de contenu aux auteurs·trices lauréat·e·s avant la publication. Ces propositions feront l'objet d'un accord avec chaque auteur·trice.

19. Du seul fait de leur participation au concours, les auteur·trice·s garantissent la Communauté française et ses partenaires contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des textes présentés en leur nom.

20. Aucun recours fondé sur les conditions, le déroulement et le résultat du concours ne pourra être admis.

21. Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de la participation à ce concours seront traitées, par le Service Général des Lettres et du Livre, dans le respect de la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

22. Le fait de présenter un texte au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel.

23. Les textes restent la propriété des auteur·trice·s qui peuvent les publier ensuite, en totalité, en partie, modifiés ou non, dans d'autres cadres que celui du Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si un·e auteur·trice·e publie un des textes imprimés dans le recueil « Feu » il·elle est invité·e à mentionner, à l'occasion de cette publication ultérieure, que son texte a été primé dans le cadre du Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

23. L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Infos : concoursdenouvelles@cfwb.be / 02 413.36.07 / www.culture.be



© Aurélie Wilmet

LA FICHE D'IDENTIFICATION « Feu ! »

Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles édition 2024-2025 : « Feu ! »

À dactylographier ou à compléter en lettres capitales !

Je/Nous soussigné·e·s *

Prénom(s).....

Nom.....

Résidant à.....

Rue..... N°

Boîte..... Code postal Localité.....

Téléphone.....

Adresse électronique.....)

Né·e le ____ / ____ / _____,

Auteur·trice·s du texte intitulé / (titre)

Me·Nous présente·ons au concours « Feu ! », organisé par la Communauté française et déclare·ons que ce texte est entièrement original et qu'il ne fait aucun emprunt à une œuvre existante encore protégée.

* En cas de pluralité d'auteurs, ceux-ci désignent Monsieur ou Madame comme correspondant unique des organisateurs et ayant qualité pour recevoir éventuellement un prix.

Je·Nous déclare·ons avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter sans réserve les dispositions, en ce compris la cession partielle de droit d'auteur·trice telle que définie dans le règlement. Je·Nous consens·tons au traitement des données à caractère personnel me·nous concernant collectées par la Communauté française dans le cadre de ce concours et des publications des partenaires promotionnels. En aucun cas ces données ne pourront être utilisées par les partenaires à d'autres finalités, en ce compris des fins commerciales.

Fait à.....

Date.....

Signature(s)